

Chapitre 2

Salah Karker : le masque de fer

Salah Karker, l'un des fondateurs et dirigeants du MTI, devenu *En Nahdha*, est assigné à résidence en France depuis 1993. Toute révélatrice que soit cette mesure dont l'application est d'une durée inédite, elle n'est pas la première prise à l'encontre d'un réfugié tunisien. Dès 1987, le ministre de l'Intérieur de l'époque assigne à résidence un autre réfugié Habib Mokni. Cette assignation, substitutive à la suite d'un arrêté d'expulsion, n'avait pas de justification objective, mais révélait déjà que les exilés tunisiens en France serait une monnaie d'échange dans les rapports franco-tunisiens. En effet à l'époque, le président Habib Bourguiba réclamait des condamnations à mort contre les dirigeants du mouvement islamiste. Les autorités françaises contacteront Habib Mokni, en France depuis 1981, et lui feront savoir qu'elles prennent cette mesure d'expulsion, donc d'assignation, pour satisfaire et calmer les exigences du pouvoir tunisien, et ajoutent qu'elles interviennent pour éviter la peine capitale ¹. Peu importe à la limite dans le cadre de cette étude de savoir si la France avait vraiment à cœur de sauver les têtes des dirigeants islamistes, ce que cette version traduit, c'est la prise en otage d'un dirigeant islamiste en exil qui sera effectivement assigné à résidence jusqu'en 1990, avec pointage hebdomadaire, avec des titres de séjour renouvelables de trois mois en trois mois, jusqu'à ce que la mesure soit abrogée.

Salah Karker (Ben Hédi Ben Hassen) naît le 22 octobre 1948 à Boudher, dans le Sahel tunisien, à proximité de Monastir. Il est issu d'une modeste famille d'agriculteurs. Il fait ses études au lycée de garçons de Sousse et obtient son baccalauréat en 1968. Il étudie les sciences économiques à la faculté de Tunis. En 1971, il participe à la fondation de ce qui deviendra le Mouvement de la Tendance Islamique (MTI) . Il est conseiller au ministère du Plan entre 1972 et 1981, soit sous le régime de Bourguiba. En 1981, il est arrêté et condamné à dix ans d'emprisonnement. Il est libéré en 1984. En 1987, il est interpellé et relâché, faute de preuves. Il se rend en France en 1987 et échappe ainsi à la condamnation à mort prononcée lors du procès qui s'ouvre le 27 août de la même année devant la Cour de Sûreté

Le droit d'asile BEN ALIéné

de l'Etat. Quatre des sept condamnés sont exécutés, les autres sont en fuite. Il sollicite l'asile politique au lendemain de la prise du pouvoir par Ben Ali. Le 19 mai 1988, il obtient le statut de réfugié politique auprès de l'OFPRA. Sa famille le rejoint après la fin de l'année scolaire. Une carte de résident de dix ans lui est délivrée le 24 mai 1989 par la préfecture de Seine Saint Denis. Il se lance dans le commerce. En 1989, le MTI est rebaptisé *En Nahdha*. En 1992, il gagne des procès contre *France-Soir* et *Le Point* qui l'accusent d'appartenir à une organisation terroriste ². Le 28 août 1992, il est condamné par contumace par le tribunal militaire de Tunis à l'emprisonnement à perpétuité ³.

Le 11 octobre 1993, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, signe un arrêt d'expulsion de Salah Karker « *en urgence absolue* » pour « *soutien actif à un mouvement terroriste présent en France et en Europe* » en vertu de l'article 26. 2 de l'ordonnance de 1945 modifiée (voir annexe n°2), et l'assigne à résidence, eu égard à son statut de réfugié, en attendant de trouver un pays d'accueil. Mais l'intéressé n'en est pas averti aussitôt. Deux semaines plus tard, le 30 octobre, des policiers se présentent à son domicile et l'emmenent à la préfecture de Bobigny. Salah Karker doit signer la décision prise par Pasqua ; ainsi, l'intéressé reçoit la notification de la décision en « *urgence absolue* » quinze jours plus tard. Dans la même journée, il doit faire sa valise et est emmené à Brest. Le lendemain, il est transféré à l'hôtel Océan, à l'île d'Ouessant ⁴. Le 4 novembre, conformément à l'article 32 de la Convention relative au statut de réfugié, ratifiée par la France, il présente un recours devant la Commission des Recours des réfugiés. : « (...) 2. *L'expulsion de ce réfugié n'aura lieu qu'en exécution d'une décision rendue conformément à la procédure par la loi. Le réfugié devra, sauf si des raisons impérieuses de sécurité nationale s'y opposent, être admis à fournir des preuves tendant à le disculper, à présenter un recours et à se faire représenter à cet effet devant une autorité compétente ou devant une ou plusieurs personnes spécialement désignées par l'autorité compétente.*

3. *Les Etats contractants accorderont à un tel réfugié un délai raisonnable pour lui permettre de chercher à se faire admettre régulièrement dans un autre pays. Les Etats contractants peuvent appliquer, pendant ce délai, telle mesure d'ordre interne qu'ils jugeront opportune* ».

La CRR est une juridiction administrative relevant du Conseil d'Etat par la voie de la cassation. Elle a deux fonctions : en matière juridictionnelle elle se prononce sur les recours déposés par les demandeurs d'asile auxquels l'OFPRA a refusé d'accorder le statut de réfugié, et en matière consultative, elle formule un avis sur la confirmation ou l'annulation de

Le droit d'asile BEN ALIéné

mesures prises à l'encontre d'un réfugié.

Le 6 novembre, il dépose un recours devant le tribunal administratif de Paris demandant d'annuler l'arrêté du 11 octobre, de surseoir à son exécution et d'annuler la mesure d'assignation à résidence.

La CRR, réunie le 18 novembre à huis-clos sous la présidence de Jean-Jacques de Bresson (voir annexe n°3), est d'avis que « *Les mesures d'expulsion du territoire français et d'assignation à résidence prises à l'encontre de Monsieur Karker, sont justifiées ;*

qu'il y a lieu de donner acte au Ministre de l'Intérieur que Monsieur Karker ne sera pas renvoyé vers la Tunisie ou un autre pays où sa sécurité serait menacée » ⁵.

Le 10 novembre, l'hebdomadaire Minute a fait paraître un article intitulé « *Le poseur de bombes était protégé par Pasqua* ».

A son retour de Paris, Salah Karker ne fait qu'un bref passage à Ouessant. Les Ouessantins sont avertis de son retour. Durant les deux semaines passées dans l'île, pour y avoir tissé un certain nombre de contacts, y compris avec le député de la circonscription, il a su que les habitants de l'île, qui ont déjà reçu des Basques à leur corps défendant, attendent la première occasion pour refuser de le recevoir à nouveau. Il est accueilli par une manifestation de Ouessantins hostiles à son assignation sur leur île ⁶. Tout est fermé, l'île est morte. Tous les taxis, les hôtels et les restaurants affichent complet. Salah Karker y est *persona non grata* et ne dépasse pas le port ; et quelques heures plus tard, semble-t-il après une intervention auprès de la police du député, lui-même président d'une entreprise de navigation aérienne, il arrive à Brest où débute une nouvelle assignation à l'hôtel Agena. Les syndicats de policiers mettent à profit la visite de Charles Pasqua à Brest pour faire part de leur lassitude ⁷. Ce dernier dit envisager trouver un pays d'accueil à Salah Karker, à l'instar des Algériens de Folembray, envoyés au Burkina Faso ⁸.

Le 9 décembre 1993, Samira Karker, son épouse, est interpellée par la police judiciaire et le domicile d'Epinay est perquisitionné, soit quarante jours après l'interpellation de Salah Karker, ce qui fait dire à la défense de ce dernier qu'il s'agit d'une « *manœuvre qui s'assimile à un véritable détournement de procédure et apparaît comme une tentative de justification, a posteriori, de la décision ministérielle* » ⁹. Au total, une douzaine de Tunisiens résidant en région parisienne, lyonnaise ou grenobloise sont visés par des perquisitions et des contrôles d'identité ¹⁰, avant d'être tous relâchés. Certains sont immédiatement mis hors de cause, et n'entendront plus jamais parler de cette affaire-l'un d'eux a d'ailleurs obtenu quelques années plus tard la nationalité française-d'autres seront

Le droit d'asile BEN ALIéné

des années plus tard encore traqués par la police française ou tunisienne. Une commission rogatoire internationale dans le cadre d'une enquête antiterroriste, est à la base de cette opération, la même qui va amener le 26 septembre 1994, René Humets, doyen des juges d'instruction, à se rendre à Brest pour entendre Salah Karker au sujet de la préparation d'un attentat en juillet 1993 contre le siège du parti au pouvoir à Tunis ¹¹.

Un bidouillage franco-tunisien

Les pièces à charge méritent qu'on s'y arrête. Il s'agit d'une cassette vidéo, accompagnée de sa transcription, où deux jeunes Tunisiens, Radhouane Arguez et Sofiane Mansouri, résidents en France, rentrés en Tunisie durant l'été 1993 et arrêtés, se livrent chacun leur tour à un long monologue accablant pour Salah Karker. Ces jeunes alors emprisonnés, sont pourtant assis dans de confortables fauteuils de cuir, portent des chemises blanches et sont rasés de près. Enfin ils s'expriment en français. En voici la transcription fidèle effectuée à partir de la cassette vidéo:

Arguez Radhouane, né le 8/7/1965 à Tunis. Je suis rentré en France en septembre 1984 pour poursuivre mes études juste après mon obtention du bac. J'ai passé deux ans au Mans, au cours desquels j'ai fait mes classes préparatoires, ensuite j'ai passé ma première et ma deuxième année à l'Ecole nationale des Arts et Métiers à Bordeaux. En 1989, je me suis déplacé à Paris pour passer ma classe terminale. A la fin de l'année 1989, j'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur de l'Ecole supérieure d'arts et métiers ainsi qu'un DEA de mécanique appliquée. Ensuite j'ai passé trois années de thèse et j'ai obtenu ma thèse de doctorat en mécanique appliquée en juillet 92. Ensuite, je me suis mis à la recherche d'un emploi, j'ai trouvé une promesse d'embauche et j'ai déposé une demande de changement de statut et en même temps j'ai fait, j'ai poursuivi des stages essentiellement en informatique. J'ai pris contact avec le mouvement islamique en France quand j'étais à Bordeaux. Au cours de mes premières années à Bordeaux, j'ai connu le mouvement des Frères musulmans avec lequel j'ai participé au début à certaines activités au niveau de la mosquée de Bordeaux et ensuite je me suis intégré au sein de ce mouvement. A la fin de l'année 88, je me suis déplacé à Paris et j'ai pris connaissance du mouvement En Nahdha, le mouvement islamique tunisien. J'ai participé à certaines activités de ce mouvement et ensuite je, j'ai intégré ce mouvement-là. J'ai intégré le secteur La France du mouvement, puisqu'en France il y avait un secteur qui représentait ce mouvement, comme c'était le cas dans plusieurs pays à l'étranger de la Tunisie, comme par exemple

Le droit d'asile BEN ALIéné

l'Allemagne, l'Algérie et d'autres pays. A ce moment, le responsable du secteur La France au sein du mouvement En Nahdha était Foued Kacem. Après Foued Kacem, c'était Salah Karker qui a pris la responsabilité du secteur La France au sein du mouvement En Nahdha. Après Salah Karker, c'était Abdelmajid Mili et en ce moment c'est Ahmed Ben Amor qui commande le secteur de la France au sein du mouvement En Nahdha. J'ai travaillé avec le secteur du mouvement En Nahdha avec Salah Karker plus particulièrement au cours d'une année et demie à peu près, lorsqu'il était responsable du secteur de la France au sein de son bureau. J'étais responsable de tout ce qui est administratif. Ensuite j'ai connu à peu près une année d'arrêt de mes activités au sein du mouvement au cours de laquelle ma dernière année de thèse. Ensuite j'ai repris mes activités juste après le congrès, le dernier congrès du mouvement En Nahdha qui s'est déroulé au mois de juin 1992 en Allemagne et qui a un nouveau émir, c'est-à-dire un nouveau responsable du mouvement qui était Rached Ghannouchi, qui est actuellement en Angleterre. Rached Ghannouchi a constitué un bureau exécutif dont le siège est actuellement à Paris en France. Ce bureau exécutif est formé de Abderraouf Laabi en tant que premier adjoint, de Salah Karker en tant que second adjoint, de Ridha Driss en tant que responsable du comité politique et de Taher Boubahri en tant que responsable de l'organisation au niveau du mouvement, de Mohamed Ben Salem en tant que responsable de la propagande et Nejmeddine Hamrouni en tant que responsable de la partie du mouvement étudiantin du mouvement. Ainsi, après le congrès, plusieurs membres du mouvement ont repris le contact avec moi et m'ont demandé de reprendre mes activités au sein du mouvement En Nahdha. Entre autres j'ai été contacté par Salah Karker et j'ai appris en même temps que Lazhar Abâb qui était pas dans le bureau exécutif du mouvement, Rached Ghannouchi lui a confié la mission spéciale de tenir la responsabilité de la sécurité au sein du mouvement. Alors, Salah Karker m'a contacté, Salah Karker qui est très connu par ses positions dures au sein du mouvement, qui est considéré comme le chef de file des durs au sein du mouvement et qui toujours, c'est-à-dire toujours il demandait, il prêchait l'idée de violence et du changement dans le pays par la force. Salah Karker m'a contacté et m'a demandé, m'a proposé de travailler avec lui puisqu'on se connaît déjà avant, puisqu'on a travaillé ensemble au cours d'une année et demie à peu près au sein du bureau exécutif du secteur de la France du mouvement En Nahdha. Il m'a proposé de travailler avec lui dans un secteur un peu spécial, c'est-à-dire, il m'a dit que « voilà, en ce moment, le mouvement En Nahdha a été réprimé et il faut qu'on s'organise

Le droit d'asile BEN ALIéné

autrement, il faut qu'on essaie de reconstituer notre mouvement et il faut qu'on crée des secteurs spéciales au sein du mouvement pour pouvoir prétendre au pouvoir ». A ce sujet-ci je préfère un peu vous présenter ce que je connais sur Salah Karker dans le cas général : Salah Karker est quelqu'un qui est très ancien dans le mouvement, le mouvement En Nahdha. Toujours il a été connu pour ses positions très dures au sein du mouvement, toujours il appelle à ce qu'on appelle jihad, pour lui par exemple le FIS en Algérie est un exemple, ce qui se passe aujourd'hui en Egypte pour lui est l'idéal et ce que doit faire tout le mouvement islamique dans le monde. Toujours Salah Karker a essayé de pousser le mouvement dans la voie de la violence, et toujours il essaie de constituer des groupes pour exécuter ce qu'il pense.

Au cours de ce contact, Salah Karker m'a présenté son analyse de la situation actuelle en Tunisie. Pour lui, en ce moment, le régime tunisien a pu réprimer toute opposition et que la situation est apparemment calme dans le pays et que ce calme n'est qu'un pseudo calme, c'est-à-dire qu'il n'est qu'un calme instable puisque la population dans sa grande majorité est mécontente du régime tunisien, et que le régime en ce moment a pu se tenir grâce à la répression et à la violence contre les citoyens tunisiens. Ainsi après cette analyse, Salah Karker va directement au but. Il m'a dit que il essaie en ce moment d'activer des réseaux du mouvement et de réorganiser ce réseau d'une telle manière de le rendre... , c'est-à-dire de le rendre opérationnel et que pour réaliser ce but-là, il va essayer de mettre en place une structure composée essentiellement par un bureau exécutif qui s'organise, qui s'occupe de l'organisation de tout ce qui est technique et de la propagande et il m'a dit que « je vous ai choisi pour la responsabilité de l'organisation, que j'ai choisi quelqu'un d'autre qui est Sofiène Mansouri et de Samir Ben Mabrouk et de Abdellatif Tlili qui s'occupe de toutes les questions militaires. Salah Karker à ce moment-là avait plusieurs groupes qu'il a créés et d'autres qu'il était en train de créer. Il m'a présenté ces groupes-là qui existent par exemple en France. Il m'a cité plusieurs personnes qui sont, qui se sont entraînées sur l'utilisation des armes et d'autres personnes avec lesquelles il collabore et qui partagent son idée de l'utilisation de la force pour le changement dans le pays. Il m'a cité par exemple quelqu'un qui s'appelle Hayder; quelqu'un qui s'appelle Lotfi Ferhat aussi qui s'est entraîné en Afghanistan, quelqu'un qui s'appelle Ahmed qui s'est entraîné aussi en Afghanistan et qui est étudiant à Paris. Il m'a présenté un autre groupe à Lyon, qui est dirigé par quelqu'un qui s'appelle Hafedh, qui s'est entraîné lui-même. Il m'a parlé aussi de certaines personnes qui se sont entraînées et sont

Le droit d'asile BEN ALIéné

venues directement à lui et qui participent aujourd'hui à ce qui se passe à la Bosnie-Herzégovine. Il m'a cité essentiellement Nabil Makhlouf, qui est le responsable d'un groupe qui est en Bosnie en ce moment, qui participe à la guerre qui se passe là-bas. Il m'a cité d'autres, d'autres groupes, par exemple un groupe qui se trouve actuellement en Autriche, qui est dirigé par un certain Jamel. Il m'a cité certains de ses partisans qui sont formés en groupe en Espagne. Ces gens-là étaient des militaires qui ont..., qui ont essayé de participer en 87 à l'opération euh... à une certaine opération. Aussi il a un groupe similaire en Algérie. Il a des partisans au Soudan et beaucoup d'autres qui sont éparpillés dans le monde et, d'après la pensée de Salah Karker, il faut créer à l'intérieur du pays des groupes qui sont séparés l'un de l'autre, ce qu'il a appelé lui le principe de la grappe, c'est-à-dire des groupes qui sont séparés l'un de l'autre et qui travaillent en liaison avec lui. Ainsi Salah Karker a organisé son réseau à l'intérieur même du pays tunisien, en France et en Europe et dans beaucoup de pays et dans le pays même, dans la Tunisie même. Le principe de choix de ces gens-là : essentiellement leur fidélité aux idées de Salah Karker, c'est-à-dire l'utilisation de la force pour le changement au niveau du pays et en plus leur connaissance d'utilisation d'une certaine forme d'armes ou certaines compétences chez ces gens-là. Après cette première réunion, il m'a proposé de se rencontrer périodiquement avec Sofiène Mansouri et Samir Ben Mabrouk et lui-même, dans sa maison et se rencontrer avec Sofiène Mansouri et Samir Mabrouk avec des périodes plus courtes pour parler plus clairement des activités de ce secteur de cette organisation. On a fixé une rencontre annuelle, euh, une rencontre mensuelle qui s'est déroulée dans sa maison qui se trouvait à Epinay-sur-Seine dans un grand immeuble qui est très connu là-bas, le plus grand immeuble du département, au deuxième étage, dans une petite chambre dans sa maison. Au cours de ces réunions-là, il prenait toujours la parole ; il nous expliquait plus en détail sa pensée, son analyse à la situation dans le pays, le chemin que doit suivre le mouvement surtout après ce qu'il appelait « sa répression par le régime tunisien » et chaque fois il augmentait un tout petit peu la dose, jusque pratiquement au mois de mars au cours de notre réunion périodique, il nous a dit que..., c'est-à-dire, il a repris son analyse habituelle de la situation dans le pays et ensuite il nous a dit que il faut penser sérieusement à l'assassinat de certaines personnalités de la Tunisie. Il a insisté sur trois personnalités. Il a insisté sur Abdallah Kallel, le ministre tunisien de l'Intérieur, ensuite il a insisté sur Mohammed Charfi, le ministre de l'Education nationale, et sur Sahbani qui était le secrétaire général de l'Union générale tunisienne des travailleurs. Il nous

Le droit d'asile BEN ALIéné

a fait cette proposition-là. Ensuite au cours d'une autre réunion, c'est-à-dire la prochaine réunion qui s'est déroulée, il a repris la même analyse de la situation dans le pays. Il a évoqué l'occasion du congrès du Rassemblement constitutionnel, qui est le parti au pouvoir en Tunisie. Il nous a dit que ce congrès-là représente une occasion historique pour nous, et que, vraiment si on veut faire une opération qui aurait un écho au niveau de l'opinion publique en Tunisie et à l'échelle nationale, il faut penser sérieusement à faire une opération. Il a même fourni certains détails sur sa vision. Il a dit : « Un attentat par voiture piégée au cours de ce congrès-là surtout que Sofïène Mansouri, normalement, était présent en tant qu'observateur », ou bien « serait présent en tant qu'observateur dans ce, dans ce congrès ». On a discuté un peu sa proposition et ensuite, il nous a demandé de l'étudier plus profondément. Après on est retourné chez Salah Karker dans sa maison à Epinay-sur-Seine pour réétudier une autre fois cette proposition. C'est-à-dire nous trois, c'est-à-dire moi-même, Sofïène Mansouri et Samir Ben Mabrouk, on lui a transmis notre refus à cette proposition. Il s'est mis en colère. Il a dit : « même si vous, vous ne voulez pas y participer, participer à cette opération, moi j'ai des moyens personnels pour la faire ». Au cours de cette réunion, après la mise en colère de Salah Karker, on a essayé de reprendre une discussion. On a bien précisé à Salah Karker que notre refus de telle opération en ce moment n'était pas un refus de principe, mais un refus logique puisque nous ne nous sentons pas prêts pour de telles opérations, c'est-à-dire nos structures, surtout à l'intérieur du pays ne sont pas mises en place et nous ne sommes pas capables de réaliser de telles opérations avec cette ampleur surtout en ce moment. Après explication Salah Karker a repris son analyse habituelle à ce qui se passe au pays. Il a repris les mêmes choses, les mêmes arguments, la même méthodologie d'analyse et ensuite il a donné un exemple qui va très très bien avec la mentalité tunisienne. Il nous a, il a comparé la situation actuelle en Tunisie à un dépôt d'huile qui est apparemment calme, qui est sans aucun déchet quoi... et qu'il suffit de lancer une pierre dans ce dépôt pour remuer ce qu'il y a en bas, c'est-à-dire pour tout mélanger, pour tout déstabiliser. Et la discussion a continué dans ce sens et on s'est arrêtés à ce niveau sans prendre de décision claire et nette et ensuite j'ai jamais eu l'occasion de reparler avec Salah Karker de ce sujet-là, puisque je me suis déplacé ensuite en Tunisie. Et avant mon déplacement il m'a donné une liste de noms. Il m'a demandé de les contacter pour essayer de les recruter dans son organisation, dans son secteur, et j'ai pas eu l'occasion de les contacter. De toutes façons, de mon côté, moi, je pense sincèrement que Salah

Le droit d'asile BEN ALIéné

Karker tient la branche dure du mouvement En Nahdha. Il persiste vraiment à réaliser des opérations qu'il appelle lui ponctuelles pour remuer ce qui est à l'intérieur du dépôt d'huile en Tunisie. Il tient à réaliser ces opérations-là, je dirais même d'ici à la fin de l'année. C'est le chemin qu'il a choisi. Je pense qu'il en est convaincu. Je ne sais pas qu'est-ce qui peut l'empêcher à le faire. De toutes façons, moi durant... je me rappelle de certains noms de certains noms qui collaborent avec Salah Karker et que j'ai pas cités au début. je cite essentiellement Mustapha Tlabi, c'est quelqu'un de Nice, qui habite actuellement à Nice, je cite Abdelhamid Abed qui est actuellement à Cannes, je citer un certain qui s'appelle Mounir Dachraoui qui est actuellement à Lyon, qui collabore très très bien avec Salah Karker. Je cite aussi quelqu'un, un étudiant qui s'appelle Jalal Bou Attassi, qui est actuellement à Grenoble et qui travaille aussi, qui collabore avec Salah Karker.

Je m'appelle Sofiène Mansouri. J'ai 26 ans, j'ai préparé mon diplôme d'Etat en électronique en Algérie pendant cinq ans, et en 1990 je me suis déplacé en France afin de suivre mes études en troisième cycle électronique. En avril 1991, j'ai été contacté par Salah Karker qui a essayé de me convaincre et pour adhérer et joindre son réseau, étant donné qu'il savait que je partageais les mêmes convictions que lui, à savoir que la seule façon pour changer le régime actuel en Tunisie, c'est d'utiliser la force et de commettre des attentats contre des personnalités et des endroits stratégiques en Tunisie. Pour cela, il a entraîné des jeunes Tunisiens en Afghanistan, en collaboration avec son adjoint direct, Abellatif Tlili que j'ai rencontré deux fois en Algérie. Et étant donné que j'étais électronicien, Salah Karker m'a chargé de tout ce qui est technique dans son réseau, et notamment le système d'écoute et de contre écoute, tout ce qui est falsification, enregistrement des cassettes et des bandes magnétiques pour des fins de propagande. Dans ce sens il m'a envoyé deux fois en Espagne, la première fois au mois de novembre : j'ai été voir un ancien capitaine de l'armée tunisienne et un ancien dirigeant du groupe sécuritaire 1987 qui s'appelle Sahbi Balti, qui m'a appris la première fois la falsification des papiers, notamment papiers tunisi... euh, papiers, euh, les passeports et surtout on a pris l'exemple d'un passeport algérien. Une deuxième reprise, c'était au mois de février 1993. J'ai été le voir cette fois-ci pour apprendre comment fabriquer des cachets administratifs, et tout ça pour pouvoir faire de faux papiers qui soient utilisés par le réseau ultérieurement. Il m'a envoyé aussi à deux reprises en Autriche, la première fois pour étudier sur place la possibilité

Le droit d'asile BEN ALIéné

d'implanter un réseau étant donné possibilité, étant donné la possibilité de créer des entreprises facilement et d'avoir des papiers légaux facilement, et donc, il a décidé d'implanter un réseau dur en Autriche et notamment à Vienne. La première fois, j'ai vu un certain Kamel. C'est un ancien Afghan. Et la deuxième fois, c'était en mai 1993 cette fois, j'ai pris avec moi 20 000 francs pour les donner à un certain Ali. C'est un ex-Afghan aussi, qui comptait les utiliser pour créer une entreprise d'import-export destinée à financer le réseau. Il m'a envoyé aussi à Londres pour rencontrer Sayyed Ferjani. C'est un dirigeant du mouvement En Nahdha et c'est un ex-dirigeant du groupe sécuritaire de 1987. J'ai été le voir d'une part pour ramener 10 000 dollars à de Sayyed Ferjani à Salah Karker, et deuxièmement pour me montrer des magasins de vente de matériel d'espionnage et de contre-espionnage, et effectivement j'ai acheté un catalogue que je garde chez moi avec un certain nombre de catalogues que j'ai pu me procurer en France. Dans le même cadre, il m'a donné trois passeports, qui peuvent être utilisés ultérieurement, deux passeports tunisiens et un passeport algérien, et un des trois passeports portait la photo même de Salah Karker. En principe, je les ai encore chez moi, bien que très probablement, Samir Ben Mabrouk, qui a mes clés, certainement lorsqu'il a appris mon arrestation il a dû les changer de place. Petit à petit, mes contacts avec Salah Karker, mes liens avec Salah Karker, se sont multipliés et souvent je l'appelle chez lui au numéro suivant : 48 41 52 26 et je vais le voir souvent chez lui à Epinay-sur Seine. Il habite dans une grande tour au deuxième étage. Il a un F3. Il habite bien sûr avec sa femme et ses six enfants, trois garçons et trois filles. Petit à petit, le nombre de recrues au sein du réseau de Salah Karker s'est multiplié, et Salah Karker a estimé que, à lui tout seul, il peut plus assumer et diriger d'une façon efficace tout le réseau, donc il a pensé à former une cellule dirigeante qui va prendre le relais et qui va diriger et prendre tout le réseau en charge ultérieurement. Pour cela il m'a convoqué en début de l'année 1993, moi-même et Samir Ben Mabrouk. C'est un étudiant en troisième cycle en mathématiques et il étudie à l'université de Jussieu. Et Radhouane Arguez, c'est un docteur en informatique et il travaille dans une société de vente de matériel informatique à Paris. Il nous a contactés, les trois personnes et donc on a été chez lui, à Epinay-sur-Seine et nous a confié qu'il comptait sur nous. Il nous a choisis pour diriger ultérieurement tout le réseau et j'étais... Après on a fait des réunions à nous trois chez moi et on s'est partagés les responsabilités. J'ai gardé la responsabilité de tout le domaine technique au sein du réseau. Radhouane Arguez a quant à lui gardé l'organisation, tout ce qui est organisation du

Le droit d'asile BEN ALIéné

réseau et il est le chef du réseau, et Samir Ben Mabrouk, c'est le responsable du coté propagande. Le quatrième aspect, c'est l'aspect l'aile militaire, de tout ce qui est militaire, que ce soit entraînements ou autres, c'est Salah Karker qui s'en occupe actuellement, en collaboration entre autres, avec Abdellatif Tlili, qui réside actuellement soit en Albanie, soit en Bulgarie. A partir de ce moment, les contacts avec Salah Karker se sont multipliés. Je l'ai accompagné une fois avec ma voiture, c'est une R19 diésel, je l'ai accompagné une fois pour un rendez-vous avec des Français, deux Français plus précisément et c'était à l'Hôtel Concorde Lafayette à Paris. Il était les voir pour discuter de tout ce qui est mouvements islamistes en Tunisie et la situation et les développements possibles ultérieurs et les relations éventuelles entre un régime islamiste et l'Etat français. Et puis après ça, je l'ai ramené chez lui. Après, à plusieurs reprises, on a été le voir, nous trois, c'est-à-dire la cellule dirigeante. On a été voir Salah Karker chez lui. Et à plusieurs reprises il insistait en analysant la situation en Tunisie. Il insistait sur le fait que l'état actuel des choses, le moral des islamistes qui est au plus bas et qui est, on peut dire, à zéro, et le peuple tunisien qui a perdu tout espoir de changement du gouvernement actuel et du régime actuel. Il a perdu aussi tout espoir... il ne croit plus au mouvement d'En Nahdha, troisièmement le régime tunisien se croit le maître de la situation actuellement. Dans ce contexte, Salah Karker estime que si jamais il va y avoir des actions terroristes et des actions militaires contre des personnalités ou bien contre des objectifs bien choisis, bien sélectionnés qui représentent des lieux stratégiques à Tunis et ailleurs dans le pays, ces opérations-là auront sûrement un impact psychique important qui va remonter le moral, d'une part des troupes islamistes, d'autre part qui va montrer au régime tunisien que les islamistes sont encore là et qu'ils peuvent faire des réactions assez importantes. Dans ce cadre, il a parlé à plusieurs reprises de trois personnalités tunisiennes, dans le sens bien sûr de leur exécution. Il a parlé notamment de Ismaïl Sahbani, c'est le secrétaire général de l'UGTT, qui par ses prises de position, a rendu l'UGTT un organe suiveur et un organe sous influence de l'Etat tunisien et du régime tunisien. Il a cité aussi Mohammed Charfi, qui pour lui représente le symbole laïc en Tunisie et il a parlé aussi du ministre de l'Intérieur, Abdallah Kallel, qui lui représente la personne qui a conduit la répression contre les islamistes durant ces dernières années. Il a parlé aussi de la possibilité de s'attaquer à l'économie du pays et notamment s'attaquer au tourisme. Et dans ce sens, il m'a chargé moi-même et Samir Ben Mabrouk, afin de rassembler le plus grand nombre possible d'adresses d'agences de voyages à travers

Le droit d'asile BEN ALIéné

le monde en France et ailleurs. Nous avons donné ces adresses à Salah Karker et il comptait envoyer des lettres de menaces à ces agences pour les convaincre de ne pas envoyer des touristes en Tunisie parce que on ne peut pas garantir leur sécurité. Dans la même période, notamment en décembre 1992, il m'a poussé à m'infiltrer dans le RTF, c'est le Rassemblement des Tunisiens en France, c'est l'organe qui représente le RCD en France, ceci pour essentiellement lui transmettre tout ce qui est projets et activités de cette organisation en France et si c'est possible aussi en Tunisie. Et dans le même cadre, il a parlé à plusieurs reprises aussi, avec nous trois, moi-même et Samir Ben Mabrouk et Radhouane Arguez, de sa décision de frapper et de commettre un attentat à la voiture piégée qui compte l'introduire dans le parking du lieu du congrès du RCD. Et il comptait vraiment commettre un attentat à la voiture piégée vers le 29, le 30 ou le 31 juillet 1993, date à laquelle va se dérouler le congrès du RCD. Et il nous a demandé d'étudier les modalités d'une telle opération. Un peu après, dans la semaine suivante, nous avons, nous nous sommes réunis, moi-même et le reste des membres de la cellule dirigeante, et nous avons discuté de cette opération. Bien que par principe on n'est pas contre ce genre d'opération, mais on a jugé que la priorité essentielle de notre réseau et de notre organisation, c'est d'implanter le maximum des groupes et de cellules en Tunisie, et si jamais il y a une opération pareille, ceci va certainement perturber l'implantation de ces groupes en Tunisie, et on a jugé qu'il est plus raisonnable de se consacrer en premier lieu à la formation de ces groupes et puis, éventuellement, même certainement après, utiliser ces groupes pour des fins de préparation et d'exécution d'opérations contre le régime tunisien. Lorsqu'on était voir Salah Karker pour lui faire partie de notre décision, Salah Karker a rejeté catégoriquement notre décision. Il a dit qu'il considère que cette opération, c'est une occasion historique qu'il faut pas rater et qu'il a la possibilité de préparer cette voiture piégée, et la possibilité aussi de l'introduire à l'intérieur même du parking du lieu du congrès. Et donc il tenait bon à cette opération et après on s'est quitté. Un peu plus tard, il m'a contacté personnellement tout seul. Il m'a appelé chez lui. J'ai été chez lui et il m'a dit « Etant donné que tu vas assister en tant qu'observateur au congrès du RCD, donc il est préférable qu'à cette occasion d'introduire une voiture piégée au sein du parking du lieu du congrès ». Un peu plus tard, quelques jours avant mon retour, il m'a demandé quand est-ce que je comptais rentrer. Je lui ai dit que je compte rentrer le 27 juillet 1993. Il m'a dit que « Radhouane Arguez va rentrer un peu plus tôt que toi et qu'une fois là-bas en Tunisie, il va t'appeler pour

Le droit d'asile BEN ALIéné

que tu saches que sa situation à lui, il n'a pas de problèmes, c'est-à-dire du point de vue de sécurité, et que tu peux rentrer » Et quelques jours avant mon retour, il m'a donné deux numéros de téléphone. Ce sont les deux numéros de téléphone que je devais contacter dès mon retour au nom de Hassen, et ce sont ces deux personnes-là qui en principe vont me préparer la voiture piégée que je vais introduire au sein du parking du congrès du RCD. Je comptais après quitter les lieux et aller en Algérie, pour rencontrer une mission de routine de membres du groupe sécuritaire 1987, mais dès mon retour à l'aéroport de Tunis Carthage le 27 juin 1993, j'ai été arrêté et j'ai profité d'un instant d'inattention des policiers qui me surveillaient et j'ai déchiré les numéros de téléphone et je les ai jetés. Je n'ai plus ces numéros malheureusement en tête. Je n'ai fait part de ma connaissance et du fait que j'ai déchiré ces numéros aux enquêteurs que deux jours après mon arrestation. Certainement, si j'étais pas arrêté, certainement l'opération allait se dérouler comme prévu, heureusement que j'ai été arrêté.

Je tiens à préciser à la fin que Salah Karker est bel et bien décidé à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire, il tient bon, il va essayer de commettre les prochains mois des actions terroristes contre des personnalités tunisiennes et contre des objectifs bien choisis, et qui ont un intérêt vitaux pour le pays, ceci en utilisant certainement des membres et des jeunes Tunisiens qui ont été bien entraînés en Afghanistan et qui résident la plupart d'entre eux en Europe, en France et en Algérie actuellement.

Voilà, j'espère que j'ai tout dit. »

Curieusement, la « transcription » fournie par les services de police tunisien prête à Radhaouane Arguez des propos qu'à aucun moment il ne tient. Par ailleurs, elle est plutôt une synthèse de ses dires qu'une transcription. Parmi les détails qu'une main policière a cru bon d'ajouter, nombre d'éléments permettent d'identifier des personnes, des faits ou des dates :

Les parties ajoutées sont en gras : « *Mes premiers contacts avec les mouvements islamiques en général en France étaient à Bordeaux, à peu près en 1986* », « *C'était Salah Karker qui a pris la responsabilité du secteur la France, c'était à peu près entre janvier 1990 et 1991* », « *Le bureau exécutif poursuit ses activités à partir de Paris, à la fin de décembre 1992* », « *Il m'a répété ses thèses qui sont très connues qui ose les dire même aux lieux publics* », « *il a toujours opté pour le choix de l'utilisation de la force pour réaliser un changement dans le pays, il était toujours même dans les périodes calmes dans le pays, il était pour l'utilisation de la force* », « *Au sein du mouvement il espère faire une*

organisation qu'il appelle « top secret » », « Cette organisation sera ensuite le Bras fort du mouvement », « En Tunisie aujourd'hui il y a beaucoup d'injustice aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique et même social », « Je lui rendais de temps en temps visite à peu près au mois de janvier », « Il m'a cité le nom de « Haider » c'est quelqu'un qui est actuellement en France qui demande l'asile Politique », « Farhat Lotfi, c'est un étudiant en biologie à Paris qui s'est entraîné en 1991 en Afghanistan », « Ahmed étudiant à jussieux à Paris 5 ème », « Il m'a dit que Mounir Dachraoui étudiant à Lyon appartenait aussi à ce groupe-là », « Makhlouf Nabil c'est quelqu'un qui est proche à Salah Karker qui lui est arrivé de s'entraîner au Liban », « Salah Karker m'a parlé d'un groupe qui se trouve en Autriche qui est formé de trois personnes qui est sous la responsabilité d'un certain Jamel », « il m'a parlé aussi d'un grand nombre de militaires qui se trouve actuellement en Espagne qui sont aussi en contact avec « KARKAR Salah » les militaires je cite bien les militaires Tunisiens qui ont fui la Tunisie », « Il m'a parlé aussi d'un groupe qui se trouve en Suisse, d'un autre groupe qui se trouve en Italie et avec qui il garde le privilège d'avoir des relations avec ce groupe-là », « il a aussi un groupe au Soudan sous la responsabilité directe de Tlili Abdellatif », « Il a un groupe aussi qui est actuellement en entraînement en Afghanistan », « il m'a parlé de ce qu'il voulait faire en Tunisie plus précisément au cours d'une réunion qui s'est déroulée à peu près au mois de mars ». De la même façon, lors du cisailage, plusieurs passages ont été retirés, notamment celui-ci : « De toutes façons, moi durant... je me rappelle de certains noms de certains noms qui collaborent avec Salah Karker et que j'ai pas cités au début. Je cite essentiellement Mustapha Tlabi, c'est quelqu'un de Nice, qui habite actuellement à Nice, je cite Abdelhamid Abed qui est actuellement à Cannes, je cite un certain.. qui s'appelle Mounir Dachraoui, qui est actuellement à Lyon, qui collabore très très bien avec Salah Karker. je cite aussi quelqu'un, un étudiant qui s'appelle Jalal Bou Attassi, qui est actuellement à Grenoble et qui travaille aussi, qui collabore avec Salah Karker ».

La transcription du témoignage de Sofiène Mansouri, est quant à elle, fidèle à la cassette.

L'incrimination de Salah Karker ne reposerait que sur un bidouillage tunisien avalisé par la France.

Le droit d'asile BEN ALIéné

Un scandale juridique

Le 14 octobre 1994, le Tribunal de Grande instance de Paris rend son jugement dans l'affaire qui oppose Karker à *Minute*. *Minute* fait appel du jugement.

Le 23 novembre 1994, lors de l'audience au Tribunal administratif, le commissaire du gouvernement estime, lors de ses conclusions, que les deux arrêtés doivent être annulés. La décision est mise en délibéré.

Le tribunal administratif de Paris rend son jugement le 16 décembre 1994 : les requêtes de Salah Karker sont rejetées (Voir annexe n°4). Il ne statue pas sur les demandes de sursis à exécution des mesures ¹². Les magistrats du tribunal ont été convaincus par les pièces transmises par les services secrets. Il a donc fallu un an pour que le tribunal administratif examine son dossier. Il faudra à l'intéressé attendre le 23 janvier pour que le jugement soit transmis ¹³.

Par un nouvel arrêté pris le 12 avril 1995, Salah Karker est transféré à Saint-Julien Chapteuil en Haute-Loire et assigné dans à l'hôtel Barriol ¹⁴. D'accès aussi difficile que l'île d'Ouessant, et au moins aussi éloignée que Brest, Saint-Julien Chapteuil n'est pas desservi. Madame Karker et ses enfants manifestent à leur arrivée à la gare du Puy et exhibent des banderoles « dix-huit mois assigné, ras le bol », « Pasqua, voir mon père c'est mon droit » « Paris, Saint-Julien, c'est trop loin » ¹⁵. Comme en Bretagne, Karker fait l'objet d'une surveillance policière constante, qui s'est renforcée en Haute-Loire où les policiers attachés à sa surveillance relèvent systématiquement l'identité de ses visiteurs. Par ailleurs, le Préfet de Haute-Loire a circonscrit dans les faits, l'espace dans lequel Salah Karker est autorisé à se déplacer librement à l'enceinte de l'hôtel. Le 12 juin 1995, son avocat, Thierry Fagart, sollicite du ministre de l'Intérieur le rapprochement de son client du domicile familial. La réponse ne tarde pas, le 4 octobre 1995, un nouvel arrêté ministériel fixe l'assignation de Salah Karker en Haute-Provence, et un arrêté préfectoral fixe l'assignation à l'hôtel Saint Michel à Digne-les-Bains ¹⁶. Salah Karker y restera 10 ans ¹⁷.

Le 5 décembre 1995, la Cour d'Appel de Paris confirme le jugement déféré en première instance. A ce propos on peut relever que *Minute* avait apporté comme preuve de ses allégations les « *aveux de deux personnes arrêtées en Tunisie, enregistrées sur cassettes vidéo, qui le mettent en cause (...)* ». Quant à la Cour, elle considère que « (...) *c'est à bon droit que les premiers juges ont dénié toute valeur probante à des accusations formulées dans des circonstances non précisées par deux militants du mouvement Ennahda qui mettent en cause M. KARKER* » ¹⁸

Le droit d'asile BEN ALIéné

Le 21 mai 1996, il dépose une requête pour voie de fait devant le tribunal de Digne. Le 7 juin la requête est rejetée. Le 1er juillet, il se pourvoit en appel devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Le 23 janvier 1997, la Cour d'appel d'Aix rejette la requête.

Le 16 février 1997, à l'initiative du C. I. D.T. ¹⁹, une conférence de presse est organisée à l'hôtel Saint Michel, soutenue par Aix-Solidarité, l'Observatoire International des Prisons et la Ligue des Droits de l'Homme ²⁰.

La même année, les éditions Flammarion publient « Karim, mon frère ex-intégriste et terroriste » ²¹. L'auteur n'est autre que Samia Labidi, la belle-soeur de Salah Karker. Ce dernier porte plainte ²². Samia Labidi fonde dans la foulée une association, Ailleurs ou d'Ici mais Ensemble (AIME), dont la branche tunisienne, l'Association Inter Méditerranéenne, (L'AIME) a obtenu sans difficulté un visa depuis l'année précédente. L'objectif : « favoriser la laïcité parmi les jeunes des deux rives de la Méditerranée ». Puis elle lance une pétition dénonçant « l'islamisme » comme « le plus grand danger pour l'espèce humaine » ²³. Elle poursuit sa campagne, après exprimé ses convergences de vue avec un Alexandre Del Valle ou un Jean-Pierre Chevènement, en dénonçant l'octroi du statut de réfugié aux « terroristes notoires » : « *Ce n'est pas en abritant des terroristes notoires ni en leur accordant le statut de réfugié politique que l'on peut lutter contre ce fléau. Dans les pays nordiques, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie ou la France, les « réfugiés » islamistes poursuivent leur course vers le pouvoir (...)»* ²⁴.

En octobre 1997, alors que le président tunisien est attendu pour une visite officielle en France, Salah Karker voit le dispositif policier passer de deux à six éléments. Il ne peut plus quitter sa résidence la nuit ; il proteste contre son assignation en entamant une longue grève de la faim ²⁵. Il y met un terme le 6 novembre. Le 20 octobre, date de l'arrivée du président tunisien à Paris, Samira Karker rallie la grève de la faim de son mari ²⁶.

Le 17 octobre, lors d'une conférence de presse au parlement européen à Paris ²⁷, Henri Leclerc, alors président de la Ligue des Droits de l'Homme, évoque la situation faite aux demandeurs d'asile et réfugiés tunisiens et exige la levée de l'assignation à résidence de Salah Karker ²⁸.

Le 29 décembre de la même année, le Conseil d'Etat rejette le recours de Salah Karker.

Salah Karker s'offre une escapade pour revoir sa famille avec laquelle il passe plusieurs semaines en région parisienne. Il n'y a aucune réaction de la police, mais à l'époque, Jean-Pierre Chevènement est à Tunis. Le 2 avril 1998, Salah Karker est interpellé devant l'école de ses enfants. Le 3, se

Le droit d'asile BEN ALIéné

déroule son premier procès. Alors qu'il n'a jamais fait l'objet de la moindre plainte, ni de la moindre affaire pénale, son premier contact avec un tribunal français lui est occasionné par ses vacances en région parisienne. Le tribunal correctionnel de Pontoise le condamnera pour avoir enfreint l'assignation à résidence à Digne à six mois de prison avec sursis... au terme d'une audience à « huis clos » (pourquoi à huis clos ?) ²⁹. Il ne dépose pas de recours.

La Ligue des Droits de l'Homme des Alpes de Haute Provence relance le soutien à Salah Karker en organisant une réunion publique le 1er mars 2000 à Digne. Salah Karker reçoit le soutien de Jacques Gaillot, venu spécialement ³⁰. Un appel international pour la levée de l'assignation est lancé. Parmi les premiers signataires : Gilles Perrault, Jacques Gaillot, Pierre Vidal-Naquet, Khemaïs Chammari, Radhia Nasraoui, Tawfik Ben Brick, Huguette Bouchardeau, Bechir Ben Barka, Michel Cardoze ³¹.

Amnesty International renouvelle son appel de 1998 au ministre de l'Intérieur français, considérant qu'il est « *intolérable de soumettre indéfiniment Salah Karker à cette forme de détention* » ³².

Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France-Libertés rend visite à Salah Karker le 8 juillet 2000 et lui apporte son soutien ³³. Face à cette inflation de soutiens ³⁴, face à la rumeur qui commence à circuler durant l'été 2000 dans les rangs de la *Nahdha* en exil que « Karker serait prochainement rapproché de sa famille » et dont on ignore qui l'a lancée, la contre-offensive est déclarée.

Le 26 octobre 2000, le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, statuant sur la plainte déposée suite au rejet de son recours devant le Conseil d'Etat, « *considère que les faits qui lui sont soumis ne font apparaître aucune violation des articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques* » (Voir annexe n°5).

Un non-sens politique

Le 31 janvier 2001, le tribunal militaire permanent de Tunis condamne Salah Karker par contumace à dix ans d'emprisonnement « *de commission de crimes d'appartenance à une organisation terroriste opérant à l'étranger en temps de paix et d'inciter dans ce sens, dans le but de porter atteinte aux personnes et aux biens et d'inciter à la haine et au fanatisme religieux, sur la base des articles 25 du code de justice militaire et 52 bis du code pénal* » ³⁵. Le seul inculpé jugé en présence après une garde à vue prolongée illégalement et assortie de tortures y est Lotfi Farhat (Voir plus loin) . D'autres exilés seront condamnés à dix ans d'emprisonnement par

Le droit d'asile BEN ALIéné

contumace : Abdellatif Tlili, Zouhaïer Nagaoui, Ahmed Maalej, soit les personnes que les services tunisiens avaient chargé via la fameuse vidéo contenant les « aveux » de Radhouane Arguez et Sofiane Mansouri (Voir annexe n°6).

La *Nahdha*, qui s'est avérée peu prolixe sur l'assignation de l'un de ses dirigeants, exclue Salah Karker de ses rangs le 24 octobre 2002.

Le 7 décembre 2002, lors d'une réunion publique organisée à Digne ³⁶ par les soutiens traditionnels de Salah Karker, la Ligue des Droits de l'Homme et le Comité pour les Libertés d'Aix-Marseille, Radhia Nasraoui vient spécialement de Tunisie et un représentant du PCOT, Adel Thabet, fait le voyage de Paris pour lui apporter le soutien de son parti.

Laissons le mot de la fin à son conseil, Jean-Daniel Dechezelles : « *Si on abroge maintenant, on reconnaît implicitement qu'on l'assignait abusivement depuis plus de neuf ans. C'est un scandale juridique, un non-sens politique et un coût extravagant pour le contribuable* » ³⁷.

Le 19 juin 2003, le tribunal administratif de Marseille rejette sa dernière tentative au motif que Salah Karker n'aurait pas formulé sa demande dans les délais qui lui étaient impartis par la loi. Et à nouveau Jean-Daniel Dechezelles : « *Si M. Karker s'est réellement rendu coupable d'avoir commandité ou de s'être rendu complice d'infractions de nature terroriste, il est proprement incompréhensible qu'il n'ait jamais fait l'objet d'aucune procédure pénale relative à ces faits* » ³⁸.

Sur l'assignation à résidence de Karker tout a été dit, puisque jusqu'en janvier 2005, alors qu'il est victime d'un accident cérébral et hospitalisé dans le coma ³⁹, le ministre de l'Intérieur garde le silence. Tout au plus bénéficie-t-il d'un transfert d'assignation dans le Val-d'Oise, le département de résidence de sa famille, mais en aucun cas d'une levée de cette assignation lorsqu'il s'en réveille, aphasique et quasiment hémiplégique ⁴⁰.

Seule manque une remise en perspective politique globale de ce que fut l'année 1993 en France, de ce que fut la politique de M. Pasqua. Une autre affaire offre de nombreuses similitudes à celle qui nous intéresse, c'est celle de Moussa Kraouche, tombé lors de l'« opération chrysanthème » menée par M. Pasqua en parallèle des interpellations dans les milieux tunisiens, assigné à résidence lui aussi, mais qui avait pu se défendre devant la justice puisqu'il avait eu la « chance » d'être condamné. Moussa Kraouche, mis en examen, a fini par obtenir un non-lieu, le 3 juillet 2000. La raison : « *une construction de preuves pure et simple des services de police* ». Le juge Le Loire a conclu que « *les autorités policières avaient pour seul impératif de faire déférer (...) le chef du FIS en France pour*

Le droit d'asile BEN ALIéné

donner un caractère de réussite à l'opération coup de poing « Chrysanthème » »⁴¹.

Mais l'« affaire Karker » ne se limite pas au seul assigné. D'autres Tunisiens visés par les « aveux » enregistrés de Radhouane Arguez et Sofiane Mansouri vont à leur tour être la cible des deux Etats.

Notes

1 Entretien avec l'auteure, 18 février 2004.

2 Cour d'appel de Paris, CH 11ème A, °6021/91, 19 février 1992.

3 « Mahkamat Bouchoucha : tawzi' elahkam beïna elmawqoufin wel farrin » Es Sabah, 30 août 1992

« Tribunal militaire de Bouchoucha. Le verdict », Le temps, 29 août 1992

4 « Un terroriste à Ouessant », Le Figaro, 8 novembre 1993

« C'est l'intégriste d'Ouessant », 7 novembre 1993

5 Commission des Recours des Réfugiés, 18 novembre 1993, n° 257230, M. KARKER Salah

6 « L'islamiste d'Ouessant assigné à résidence à Brest, Tous contre un : les îliens ont gagné », Le télégramme, 21 novembre 1993

« Les policiers veulent en parler avec le préfet. Le statut ambigu de Salah Karker » Ouest-France, 25 avril 1994

« Salah Karker surveillé depuis un an à Brest : le ras-le-bol des policiers », Le télégramme, 25 octobre 1994

7 « Echangerais Karker contre Chaker ... », Le télégramme, 25 octobre 1994.

8 « Les islamistes algériens de Ouagadougou » <http://afrik.com/journal>, 20 septembre 2002

9 « L'épouse du Tunisien Salah Karker interpellée hier matin à Paris », Le télégramme, 10 décembre 1993

10 « Douze perquisitions hier dans les milieux tunisiens. Pasqua frappe les islamistes et l'opinion », Ouest-France, 9 décembre 1993.

11 « Salah Karker entendu par le doyen des juges d'instruction de Paris » Le Télégramme, 27 septembre 1994

Le droit d'asile BEN ALIéné

- « Il a été entendu par le doyen des juges d'instruction de Paris, Salah Karker mis en examen », Ouest-France, 27 septembre 1994.
- 12 iv Tribunal administratif de Paris, (4 ème section, 2 ème chambre B) Nos 9314045/4 , 9314046/4, 9314047/4 et 9314043/4, jugement du 16 décembre 1994.
- 13 « Menacé d'expulsion et assigné à résidence depuis 15 mois, Salah Karker débouté par le tribunal », Ouest-France, 24 janvier 1995
- 14 « Après dix-sept mois d'assignation dans le Finistère, Salah Karker transféré en Auvergne », Ouest-France, 14 avril 1995. « Islamiste tunisien assigné à résidence « je suis victime d'une persécution politique », Ouest-France, 15 avril 1995.
- 15 « Retrouvailles difficiles avec Salah Karker », 18 avril 1995
- 16 « Digne-les-Bains : un islamiste assigné pour « raison d'Etat » ?, Le Provençal, 15 novembre 1995.
- 17 « Le bonjour de Salah », Le Provençal, 8 février 1997.
- « Salah Karker, l'assigné à vie... », in Dossiers Tunisiens n° 3, Centre d'information et de documentation sur la Torture en Tunisie, février 1997.
- « Salah Karker, réfugié politique en résidence surveillée », Libération, 15 février 1997.
- « Salah Karker prisonnier du non-dit », Libération, 21 octobre 1997.
- « Salah Karker, un réfugié politique très surveillé » in Notre ami Ben Ali, Nicolas Beau et Jean-Pierre Tuquoi, La Découverte, Paris, 1999, p. 15, pp. 39 à 42 et pp. 183 à 187.
- « Der hunger nach Freiheit » Die Tageszeitung, 3 mai 2000
- « La raison d'Etat... » Le Provençal, 9 juillet 2000.
- « Salah Karker : de Brest à Digne-les-Bains », Le télégramme, 24 décembre 2000.
- « Salah Karker, 3327 jours sans réponse », Libération, 12 décembre 2002.
- « Salah Karker, assigné à résidence depuis 1993, et toujours pas jugé », Le Monde, juin 2003.
- 18 Cour d'appel de Paris, 1ère chambre section A, n° 94-28682.
- Publications judiciaires, Minute, 28 février 1996.
- 19 « Terroriste patenté ou victime de cabales politiques ? Salah Karker, l'assigné à vie » in Dossiers Tunisiens n° 3, CIDT, février 1997.
- 20 « Assigné à résidence : la longue attente de Salah Karker », Le Provençal, 18 février 1997.
- « Une caravane. S. Karker », Rouge, 27 février 1997.
- 21 « Karim, mon frère ex-intégriste et terroriste », Lire, Octobre 1997.
- « Samia Labidi / Karim, mon frère ex-intégriste et terroriste », El Watan, 2 octobre 1997.
- « Un terroriste chiite a utilisé Bruxelles en 1984-1986 », Le Soir, 14 octobre 1997.
- « Dans les serres de l'Intégrisme international », Ensemble, janvier 1998.
- « Islamisme, comment on fabrique un terroriste », Jeune Afrique l'Intelligent, 5 novembre

Le droit d'asile BEN ALIéné

2001.

22 « Salah Karker, que faire à Digne ? Le combat inégal des exilés politiques » Jeune Afrique L'intelligent, 25 décembre 2000.

23 « Favoriser l'acceptation et l'application de la laïcité », Samia Labidi, 3 mai 2002.

24 « ISLAMERIQUE : ENTRETIEN AVEC SAMIA LABIDI » in Le cauchemar américain, Patrick Gofman, ed. Age d'Homme, 2000, pp. 43 à 52.

25 « France-Tunisie Grève de la faim d'un opposant tunisien assigné à résidence en France », AFP, 9 octobre 1997

« Communiqué », Comité de soutien aux Victimes de la Répression en Tunisie, Aubervilliers, 5 novembre 1997 .

« Le général Ben Ali à Paris », Rouge, 23 octobre 1997.

« Grève de la faim », Rouge, 6 novembre 1997.

26 « Appel », Alpes citoyennes, LDH, ACAT, FEN, CFDT, 8 novembre 1997, Digne-les-Bains.

27 « France-Tunisie, Visite Ben Ali : des ONG et des députés européens interpellent la France », AFP, 17 octobre 1997.

28 « Le général Ben Ali... », art.cit.

29 « Immigration : Salah Karker, un dirigeant islamiste tunisien réfugié en France depuis 1987 a été condamné » Le Monde, 4 avril 1997

« Une audience à huis-clos dans une atmosphère « vigipirate » bien orchestrée, Salah Karker a été condamné à six mois de prison avec sursis », Centre d'Information et de documentation sur la torture en Tunisie, 3 avril 1998.

30 « L'assigné Karker », Le Père Lapurge, 6 mars 2000

« Vers la création d'un comité de soutien à Salah Karker » La Provence, 3 mars 2000.

« L'affaire Karker. L'intolérable raison d'Etat », La Marseillaise, 3 mars 2000.

Carnet de route : avril 2000. A Digne. www.partenia.org/a_0004f.htm

31 « Appel en faveur de l'opposant tunisien Salah Karker », Le Monde, 30 mai 2000.

« Arbitraire », Rouge, 1 er juin 2000.

32 Amnesty International, Rapport 2001, EFAI 2001, p. 166.

Amnesty International, Rapport 2003, EFAI 2003, p.182.

33 « Salah Karker réitère sa demande de justice. L'opposant tunisien, assigné à résidence à Digne les Bains a reçu hier la visite et le soutien de Danielle Mitterrand », La Provence, 9 juillet 2000

« Danielle Mitterrand rencontre Salah Karker » La Marseillaise, 9 juillet 2000.

34 « Pour la levée de l'assignation de Salah Karker », Communiqué, CRLDHT, 12 mars 2000.

Le droit d'asile BEN ALIéné

35 République tunisienne, ministère de la Défense nationale, tribunal militaire permanent de Tunis, affaire n ° 8503.

36 « France-Tunisie, diplomatie et justice », Le Courrier de l'ACAT, janvier-février 2003.

37 « Salah Karker, 3327 jours.... » art. cit.

38 « Salah Karker, assigné à résidence... », art.cit.

39 « journal télévisé 19/20 », France 3 Méditerranée, 18 janvier 2005.

40 « L'opposant tunisien Salah Karker autorisé à se rendre dans le Val d'Oise », AFP, 18 février 2005.

41 « Le juge Le Loire accuse la police d'avoir fabriqué des preuves contre un islamiste algérien », Le Monde, 7 juillet 2000.